



Programme LEADER Pays Mellois 2014-2020 – Critères de sélection des projets

Comité de Programmation du



Fiche action 1-2 - Revitalisation des bourgs – Services et commerces

Intitulé :	Porteur :	N° OSIRIS :
------------	-----------	-------------

Critère de sélection	Déclinaison des critères	Note retenue
Projet intégré dans un programme global <b>Critère obligatoire</b>	<u>Le projet intègre plusieurs composantes : logement, commerces, services aux publics, accès aux commerces, services et équipements, résorption de friches, mutualisation ou regroupement</u> Le projet intègre 1 composante : 0 Le projet intègre 2 composantes : 5 Le projet intègre 3 composantes ou plus : 10	/10
Dimension collective et diversité du partenariat <b>Critère obligatoire</b>	<u>Le projet prévoit la concertation avec les groupes d'usagers (habitants, commerçants, associations, collectivités, acteurs divers) pour sa définition et éventuellement sa mise en œuvre et son suivi</u> Le projet ne mobilise aucun groupe d'usagers : 0 Le projet mobilise 1 groupe d'usagers : 5 Le projet mobilise 2 groupes d'usagers ou plus : 10	/10
Échelle d'intervention	Le projet n'a qu'un impact communal : 0 Le projet a un impact sur quelques communes environnantes : 5 Le projet a un impact intercommunal : 10	/10
Valeur ajoutée territoriale	Satisfaction d'un besoin collectif : 5 Maintien d'une activité menacée de disparition sur le territoire : 5	/10
<b>Si projet matériel</b> Excellence environnementale	<u>Économie d'énergies, de ressources (eau) / prévention, réduction, valorisation des déchets / utilisation de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables / optimisation des déplacements / gestion raisonnée des espaces extérieurs (optimisation, végétalisation) / intégration de ces éléments dans les marchés publics</u> Le projet intègre 1 critère : 0 Le projet intègre 2 critères : 5 Le projet intègre 3 critères ou plus : 10	/10
<b>Si projet immatériel</b> Prestation de services, animation, formation	<u>Nombre de structures concernées</u> 1 seule structure : 0 2 structures : 5 3 structures ou plus : 10	/10
Maintien ou création d'emploi	Aucun : 0 Maintien : 5 Création : 10	/10

\* Bonification Valorisation de l'opération par la communication : + 5

\* Bonification Durabilité du projet (le porteur de projet propose des moyens suffisants pour pérenniser l'opération dans le temps après le versement de la subvention Leader - financier, formation, développement humain, ...) : + 10

Note minimale attendue après analyse de la grille : 40	Critères obligatoires remplis : oui / non	<b>Total de points : /60</b>	Bonus : /15	<b>Note bonifiée : /75</b>
--	---	------------------------------	-------------	----------------------------